



Entretien Professionnel : Il faut agir de l'entretien au recours !

Lors de la réunion du CTL du 29 janvier la Direction s'est livrée à une présentation sommaire du nouveau système d'évaluation qui met en place un nouveau dispositif d'entretien professionnel, la CGT Finances Publiques 65 a rapporté en l'état les informations fournies par la direction locale (voir le 4 pages sur notre site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/65/IMG/pdf/4_pages_ent_pro_65.pdf).

Sans revenir plus en détail sur nos échanges avec la Direction, **nous avons réaffirmé notre opposition à ce nouveau dispositif mis en place sans concertation avec les organisations syndicales, dans la précipitation la plus totale (certaines circulaires ne sont toujours pas parues !), et qui vise à diviser les agents sur fond de recul des promotions et des rémunérations.**

Le 24 janvier, le syndicat national a saisi le Directeur Général pour demander le report de la campagne en l'état (<http://www.financespubliques.cgt.fr/Entretien-professionnel.html>). De même, **nous avons protesté contre l'attribution par la hiérarchie, à sa seule discrétion, de bonifications prélevées sur les quotas à attribuer lors des CAPL. Nous sommes en outre intervenus pour demander un report du début de campagne.**

A cette heure, la Direction n'a pas répondu au courrier des élu(e)s CGT. Rien, entre autre, sur les mélanges des genres entre autorité hiérarchique, présidence de CAP, présidence de commission d'harmonisation.

Dans ce contexte, la section CGT Finances Publiques 65 appelle les personnels à débattre et exprimer collectivement et individuellement, de toutes les manières possibles, le refus de ce système :

- **participation ou non, collective, à l'entretien professionnel** (en aucun cas il n'est fait obligation d'assister à l'entretien)
- **faire des recours en CAPL** (recours préalable obligatoire auprès de l'autorité hiérarchique dès les quinze jours de la notification de la valorisation).



Tarbes , le 4 février 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes**

1 boulevard maréchal Juin
65 023 Tarbes cédex

<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>
cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr

Les militant-e-s CGT sont à votre disposition pour tout renseignement et vous aider à chaque étape du processus d'évaluation.

**ENTRETIEN PROFESSIONNEL 2013 :
comprendre et se défendre**



Le syndicat national met à votre disposition plusieurs éléments pour mieux vous défendre :

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Entretien-professionnel-2013.html>

- Livret de 24 pages : l'entretien individuel
- 5 diaporamas : cadrage de l'entretien professionnel, valorisation de la valeur professionnelle, le déroulé de l'entretien professionnel, le compte rendu de l'entretien professionnel (CREP), les voies de recours

Que nous cache-t-on ?

Un nouveau système d'appréciation nous est imposé. La notion de compétence, qui rattache toute appréciation au seul poste de travail, y est fondamentale. Si on rapproche cela du fait que, depuis plusieurs années, nous sommes jugés uniquement sur l'année écoulée une question se fait jour : que nous cache-t-on ?

Nous relevons du statut de la fonction publique d'état, c'est-à-dire que nous sommes recrutés, par concours, à partir d'un niveau de diplôme. Nous avons une carrière qui se déroule sur une grille où on gravit des échelons au fil du temps, c'est-à-dire sur la base de l'expérience professionnelle acquise au quotidien. Nous pouvons suivre des formations qui interfèrent sur nos connaissances, voire sur notre déroulement de carrière. Au total, nous avons donc une qualification professionnelle assise sur un niveau de recrutement, l'expérience professionnelle et la formation en cours de carrière.

Dès lors, nous pouvons assurer, grâce à ces acquis, différentes missions en tenant compte de nos préférences personnelles : recouvrement, assiette, hypothèques, contrôle fiscal, gestion des personnels (bannissons les mots ressources humaines, nous sommes tous des êtres humains et non des objets ou des matériaux), collectivités locales, ...

L'Administration en fondant son système sur **la notion de compétence rattachée au travail d'une seule année** remet en cause le statut même de la Fonction Publique d'Etat. Par exemple elle fait fi de l'expérience professionnelle. Cela s'inscrit dans une logique qui vise à instaurer la rémunération au mérite, via, par exemple, la PFR, pour au final faire baisser la masse salariale en niant notre qualification et nos expériences professionnelles.

Chacun comprendra, dès lors, que les mois de réduction accordés (cette année à 70% des agents : cherchent-ils à vendre leur réforme ?), ne sont pas l'élément essentiel : ce qui, au final, fera la différence ce sont toutes les appréciations écrites, petits croix comprises. Pensez-y pour saisir les CAPL.

La CGT Finances Publiques dénonce la situation qui est ainsi faite aux évaluateurs, sur lesquels la Direction générale veut faire porter le poids des reculs de garanties des agents. **Ce nouveau système tourne le dos à un véritable dialogue professionnel que revendique la CGT.**

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques pour vous aider :

Catégorie A

José Navarro : jose.navarro@dgfip.finances.gouv.fr

Jean Louis Preuilh : jean-louis.preuilh@dgfip.finances.gouv.fr

Valérie Massip : valerie.massip@dgfip.finances.gouv.fr

Jean Louis Delas : jean-louis.delas@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie B

Encarnita Cerrillo : encarnita.cerrillo@dgfip.finances.gouv.fr

Annick Fourcade : annick.fourcade@dgfip.finances.gouv.fr

Martine Alègre : martine.alegre@dgfip.finances.gouv.fr

Didier Vergé : didier.verge1@dgfip.finances.gouv.fr

Nathalie Monnier : natahalie.monner@dgfip.finances.gouv.fr

Colette Bertranne : colette.bertranne@dgfip.finances.gouv.fr

Catégorie C

Alain Estrade : alain.estrade@dgfip.finances.gouv.fr

Sibèle Célerio : sibele.celerio@dgfip.finances.gouv.fr

Philippe Peres : philippe.peres@dgfip.finances.gouv.fr

Simone Arramond : simone.arramond@dgfip.finances.gouv.fr

Pascal Tomas : pascal.tomas@dgfip.finances.gouv.fr

Olivier Venturetti : olivier.venturetti@dgfip.finances.gouv.fr